HAL
open science

Apprendre à voir, apprendre à regarder. Les deux conceptions de l'apprentissage sensoriel chez Condillac

Marion Chottin

To cite this version:

Marion Chottin. Apprendre à voir, apprendre à regarder. Les deux conceptions de l'apprentissage sensoriel chez Condillac. Philonsorbonne, 2008, 2, pp.46-65. 10.4000/philonsorbonne.160 . hal-01368018

HAL Id: hal-01368018

https://hal.science/hal-01368018v1

Submitted on 18 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Apprendre à voir, apprendre à regarder »
Les deux conceptions de l'apprentissage sensoriel chez Condillac

Marion Chottin

Introduction

Condillac présente explicitement son *Traité des sensations*, qui paraît en 1754, comme une réécriture amendée des passages de l'*Essai* (1746) qui traitent de la sensation : « J'étais dans ces préjugés, lorsque je publiai mon *Essai sur l'origine des connaissances humaines* »[1]. L'abbé estime s'être trompé dans ce premier texte, où il s'opposait alors à son maître John Locke sur le problème de Molyneux. Quelle est cette erreur, dont la correction nécessita l'écriture d'un ouvrage cette fois entièrement consacré à la question des sensations ? Il s'agit de la thèse selon laquelle « l'œil juge naturellement des figures, des grandeurs, des situations et des distances »[2] ; affirmation dont Condillac établit la démonstration dans la section sixième de la première partie de l'*Essai*, consacrée au problème de Molyneux. Il entendait alors montrer, contre Locke et Berkeley, que le sens de la vue est à même de délivrer toutes les idées de l'étendue, sans que se mêlent aux sensations visuelles des jugements inaperçus – d'où une première réponse positive à la question du savant irlandais. Contre cette naturalité de l'usage des sens, l'abbé s'attache dans son nouvel ouvrage à asseoir la nécessité de l'apprentissage sensoriel :

> Dire que nous avons appris à voir, à entendre, à goûter, à sentir, à toucher, paraît le paradoxe le plus étrange. Il semble que la nature nous a donné l'entier usage de nos sens, à l'instant même qu'elle les a formés ; et que nous nous en sommes toujours servi sans étude, parce qu'aujourd'hui nous ne sommes plus obligés de les étudier.[3]

1. *Traité des sensations*, Paris, Fayard, 1984, Dessein de l'ouvrage, p. 10.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

À première vue, le motif de l'éducation des sens ferait toute la différence entre les deux textes : l'*Essai* ferait des organes sensoriels des instruments instantanément opératoires ; le *Traité* soutiendrait qu'il est au contraire nécessaire d'apprendre à sentir. Mais paradoxalement, nous lisons déjà dans ce premier texte que la perception sensible n'est pas un phénomène instantané et requiert au contraire une certaine durée :

> Mais il ne faut pas croire qu'au moment qu'il ouvre les yeux, il [l'aveugle recouvrant la vue] jouisse déjà du spectacle qui produit dans toute la nature ce mélange admirable de lumière et de couleur. C'est un trésor qui est renfermé dans les nouvelles sensations qu'il éprouve ; la réflexion peut seule le lui découvrir et lui en donner la vraie jouissance. Lorsque nous fixons nous-mêmes les yeux sur un tableau fort composé et que nous le voyons tout entier, nous ne nous formons encore aucune idée déterminée. Pour le voir comme il faut, nous sommes obligés d'en considérer toutes les parties les unes après les autres. Quel tableau que l'univers à des yeux qui s'ouvrent à la lumière pour la première fois ![4]

La principale différence entre les deux ouvrages consisterait alors dans la conception même de cet apprentissage, et non dans l'opposition frontale entre une théorie « naturaliste » ou « innéiste »[5] de la sensation d'une part et une théorie génétique de l'autre. C'est d'ailleurs ce que Condillac précise lui-même au milieu du *Traité*, corrigeant ainsi la version déjà corrigée :

> Je ne dirai donc pas, comme tout le monde, et comme j'ai dit jusqu'à présent moi-même, et fort peu exactement, que nos yeux ont besoin d'apprendre à voir […], je dirai qu'ils ont besoin d'apprendre à regarder.[6]

Le « jusqu'à présent » ne désigne donc pas seulement l'*Essai*, mais aussi le début du *Traité*, où l'abbé considère le motif de l'apprentissage du voir comme propre à ce dernier ouvrage. Nous nous proposons ici de montrer que la distinction entre « apprendre à voir » et « apprendre à regarder », outre qu'elle participe au motif de l'apprentissage sensoriel qui se déploie au XVIIIe siècle, le diversifie et en révèle toute la complexité, permet également de rendre compte d'une différence fondamentale entre les deux textes de Condillac. Nous avons suivi en cela le conseil méthodologique formulé par Maine de Biran à propos de la dualité de la doctrine condillacienne :

> Il serait bon de marquer tous les points où ce partage a lieu, comme aussi de faire un relevé exact de tous les changements importants que l'auteur apporta depuis à son *Traité des sensations* (...)[7].

---

4. *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Paris, ALIVE, 1998, première partie, section sixième, § 14, p. 153.

5. L'équivalence entre « naturel » et « inné » est plusieurs fois affirmée au cours de l'*Essai*, notamment première partie, section seconde, chap. IX, § 75, p. 87 : « ce qui est naturel, ou en nous dès la naissance », « quelque chose d'inné ou de naturel ».

6. *Traité des sensations*, troisième partie, chapitre 3, p. 171.

Il est bien connu que la question de la compatibilité du *Traité* avec l'*Essai* constitue depuis le XIXe siècle l'objet d'une querelle interprétative[8]. Notre propos n'est pas de revenir sur les points déjà discutés par les différents commentateurs, tels le statut des signes institués ou la notion de « sensation transformée », mais de prolonger la discussion par l'examen d'un motif *autre*[9]. Il s'agira à partir de là de statuer sur la signification de cette différence entre « apprendre à voir » et « apprendre à regarder » : constitue-t-elle le lieu d'une incompatibilité entre les deux ouvrages, ou bien l'expression d'une réévaluation sans conséquence sur le système condillacien ?

« Apprendre à voir »

Que signifie la thèse de l'*Essai* selon laquelle les sens « jugent naturellement » des qualités sensibles ? Il ne faut pas d'emblée la comprendre comme une proposition anti-cartésienne, dans la mesure où pour Condillac, à strictement parler, les sens ne jugent pas : ils se contentent de délivrer des apparences, sans dire si celles-ci sont identiques ou non aux qualités objectives qui les occasionnent[10]. L'expression signifie que les organes des sens, et plus particulièrement les yeux – puisque c'est à l'occasion du traitement de la vue que l'abbé avance cette thèse –, se mettent spontanément en mouvement et suffisent à délivrer les idées de figure, grandeur, situation et distance. Il s'agit pour Condillac de réfuter les thèses de Locke et de Berkeley, qui soutiennent que les sensations visuelles sont informées par des jugements inconscients d'origine tactile[11]. La section

7. *De la décomposition de la pensée*, Paris, éd. Tisserand, 1952, t. III, p. 99, note 1.

8. C'est ainsi que Maine de Biran dans l'ouvrage susmentionné ; Le Roy dans *La Psychologie de Condillac*, Paris, Boivin, 1937 ; J.-Cl. Pariente dans « La construction de la sensation dans l'*Essai* », *Revue de métaphysique et de morale*, Paris, PUF, 1999, n° 1 ; et dans une certaine mesure H. Aarsleff dans *From Locke to Saussure*, London, Athlone, 1982, insistent sur la discontinuité, voire l'incompatibilité entre les deux œuvres de Condillac tandis que J. Derrida dans *L'Archéologie du frivole*, Paris, Galilée, 1990 et A. Charrak dans *Empirisme et Métaphysique*, Paris, Vrin, 2003, montrent comment en dépit des apparences les thèses des deux textes sont non seulement conciliables mais se complètent l'une l'autre.

9. Un tel examen nous a été suggéré par une remarque introductive de A. Charrak dans l'ouvrage susmentionné, p. 28 : « ...il est intéressant de noter que Condillac se reprochera précisément de n'être pas allé assez loin dans l'*Essai*, d'avoir reçu la sensation comme allant de soi, pourrait-on dire, en supposant, sinon l'usage des facultés intellectuelles de l'homme, du moins le fonctionnement spontanément normal des sens. C'est ainsi qu'il critiquera, dans le *Traité des sensations* de 1754, sa première interprétation du problème de Molyneux, qui postulait au fond la reconnaissance spontanée des sensibles communs par la vue nouvellement recouvrée ».

10. Cf. *Essai*, section première, chapitre II, § 11.

11. Cf. respectivement *Essai concernant l'entendement humain*, Paris, Vrin, 1998, II, IX, § 8, et *Essai pour une nouvelle théorie de la vision*, Paris, P.U.F., 1996, dans son ensemble. Précisons que Locke et Berkeley ne soutiennent pas la même thèse exactement : selon Locke, le jugement en question est rendu possible par des expériences visuelles réitérées ; Berkeley estime quant à lui que le sens du toucher est nécessaire à la formation du jugement.

sixième de l'*Essai* s'applique à démontrer d'une part qu'il est impossible qu'un jugement en vienne à modifier une sensation (§ 3), et d'autre part passe inaperçu à l'attention la plus aiguë (§ 4, 8 et 10)[12]. Si aucun jugement ne peut venir s'immiscer dans la sensation visuelle pour la modifier[13], c'est que l'organe de la vue est suffisant à délivrer toutes les idées de l'étendue. Voilà pourquoi Condillac pouvait écrire dans son *Essai* que l'œil était à même de donner les idées de figure, grandeur et situation.

Une telle thèse venait alors mettre en question ce qui, depuis les travaux de Kepler, était tenu pour acquis tant par les « rationalistes », tels Descartes et Malebranche, que par les « empiristes » comme Locke et Berkeley, à savoir l'impossibilité pour la vue de percevoir la tridimensionnalité de l'espace, étant donné que les rayons lumineux, à quelque distance que soit l'objet duquel ils partent, n'impriment toujours qu'un point au fond de la rétine[14]. Si Condillac peut soutenir seul contre tous que la distance est un objet immédiat de la vue, c'est qu'il distingue, dès le début de la section sixième, la peinture rétinienne de la sensation visuelle brute, telle qu'aucune expérience n'a pu venir l'altérer : ce que l'on voit au moment où l'on ouvre les yeux pour la première fois n'est pas identique à l'impression laissée par l'objet au fond de notre rétine *via* les rayons lumineux et il n'y a dès lors aucune raison pour que cette sensation ne représente pas les distances. C'est au contraire parce que Locke et Berkeley n'ont pas suffisamment distingué ces deux images qu'ils sont contraints de faire appel à un jugement d'origine visuelle ou tactile pour expliquer la vision tridimensionnelle ; l'orientation « empiriste » de leur philosophie les empêchant par ailleurs de recourir pour cela à la « géométrie naturelle »[15] de Descartes ou aux « jugements naturels » de Malebranche[16].

Le fait que l'on voit *autre chose* que ce qui s'imprime au fond de nos yeux trouve sa justification dans la reprise par Condillac de plusieurs thèses de la *Dioptrique* (1637), notamment celle de la non ressemblance entre nos sensations et les qualités des objets qui les occasionnent, ainsi que celle du dualisme ontologique[17] : puisque notre âme, qui est le lieu de la sensibilité, est une substance immatérielle, essentiellement différente du corps, les organes sensibles ne peuvent être que la cause occasionnelle, et non pas la

12. Pour une étude détaillée de ces arguments, cf. M. Parmentier, « Le problème de Molyneux de Locke à Diderot », dans *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, Klincksieck, n° 28, 2000.

13. C'est ainsi notamment que Locke et Berkeley rendent compte du passage de l'image rétinienne bidimensionnelle à la sensation visuelle tridimensionnelle.

14. Cf. Berkeley, *op. cit.*, § 2, p. 203 : « Tout le monde admet, je pense, que la distance ne peut être vue en elle-même et immédiatement. Car, étant une ligne dont l'extrémité est orientée vers l'œil, la distance ne projette, sur le fond de l'œil, qu'un seul point qui reste invariablement le même, que la distance soit plus longue ou plus courte ».

15. Cf. *Dioptrique*, discours sixième, AT, VI, p. 137, l. 28.

16. Cf. *Recherche de la vérité*, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1992, t. I, V, § 4.

17. Cf. notamment la comparaison des tailles-douces, *Dioptrique*, discours quatrième, p. 113 ; *Essai*, première partie, section première, chapitre II, § 12.

cause réelle de nos sensations[18]. D'où cette affirmation fort paradoxale sous la plume de Condillac : « …il ne faut pas dire que nos sens nous trompent, ou qu'ils nous donnent des idées obscures et confuses : la moindre réflexion fait voir qu'ils n'en donnent aucune »[19]. Ce ne sont pas à proprement parler les sens qui constituent l'origine de nos sensations et de nos idées, mais les lois instituées par Dieu de telle sorte qu'aux impressions causées sur notre corps par les objets extérieurs correspondent dans notre âme telles ou telles sensations. Il serait d'ailleurs bien « curieux de découvrir les lois que Dieu suit quand il nous enrichit des différentes sensations de la vue »[20]. C'est ainsi la thèse cartésienne de l'institution de nature qui permet à Condillac de distinguer la sensation visuelle telle qu'elle est vécue dès le premier regard porté sur le monde de la peinture rétinienne : celle-ci ne constitue ni ce qui est senti ni la cause de la sensation, mais un simple maillon du processus physiologique transformant l'impression laissée sur le corps en sensation de l'âme. Locke, pour n'avoir pas suffisamment établi cette distinction, a cru que la vue n'était pas à même de délivrer l'idée de tridimensionnalité :

> Tout ce raisonnement [celui de Locke] suppose que l'image qui se trace dans l'œil à la vue d'un globe, n'est qu'un cercle plat, éclairé et coloré différemment ; ce qui est vrai. Mais il suppose encore, et c'est ce qui paraît faux, que l'impression qui se fait dans l'âme en conséquence ne nous donne que la perception de ce cercle…[21]

En étendant l'institution divine à l'ensemble des qualités visuelles[22], et particulièrement à la distance, Condillac peut soutenir contre Locke et Berkeley que la vue permet d'appréhender l'espace dans toutes ses dimensions : les mouvements qui se transmettent au cerveau, produits par l'action des objets extérieurs sur l'organe de la vue, sont traduits en sensations de l'âme qui représentent ces mêmes objets jusque dans leur tridimensionnalité, comme l'atteste le vécu de la perception visuelle.

Seulement, en 1728, le célèbre chirurgien anglais William Cheselden parvient à rendre la vue à un jeune aveugle-né en lui abaissant les cataractes.

---

18. Cf. *Essai*, première partie, section première, chapitre I, § 8, p. 34 : après le péché originel, l'âme « est devenue aussi dépendante des sens que s'ils étaient la cause physique de ce qu'ils ne font qu'occasionner ».

19. *Ibid*., § 11, p. 37.

20. *Ibid*., section sixième, § 13, p. 152.

21. *Ibid*., § 2, p. 146.

22. Dans la *Dioptrique* (Cf. discours sixième, p. 137), Descartes considère la vision des distances comme le résultat d'un calcul trigonométrique portant sur les lignes et les angles formés sur la rétine par les rayons lumineux : en cela, la manière dont la nature déchiffre en nous les mouvements corporels repose sur un processus non seulement connaissable parce que mathématisable, mais surtout qui n'a rien d'arbitraire. Condillac, refusant de faire intervenir le moindre jugement dans la constitution de la sensation, ne saurait en aucun cas faire sienne cette idée de « géométrie naturelle » et estime que la distance est « codée » au même titre que les autres qualités : c'est en cela que nous pouvons parler dans l'*Essai* d'une extension ou généralisation de la thèse cartésienne de l'institution de nature.

Il rapporte que celui-ci ne put distinguer avant longtemps ni figures, ni distances, ni grandeurs. Cette expérience paraît alors infirmer la thèse de Condillac et confirmer celles de Locke et de Berkeley. Comment l'abbé peut-il encore soutenir en 1746 que le mécanisme oculaire assorti de l'institution divine est suffisant pour rendre compte du vécu de la sensation visuelle ? Condillac, loin d'ignorer l'objection qu'on ne manquerait pas de lui faire à l'aune de l'expérience rapportée par Cheselden[23], y répond par avance en invoquant la complexité du mécanisme oculaire : la perfection de la vision demande que toutes les parties de l'œil s'accordent les unes les autres et se meuvent de manière appropriée à leur fonction, ce qui ne peut se faire en un instant mais requiert un « long exercice » dont le jeune homme à qui l'on abaissa les cataractes ne put bénéficier. Autrement dit, les résultats de l'expérience de Cheselden ne prouvent rien quant aux aptitudes propres au sens de la vue, puisqu'il est nécessaire d'apprendre à se servir de ses yeux, comme il est nécessaire d'apprendre à manier n'importe quel instrument[24].

Il semblerait cependant que Condillac aurait pu déjouer l'objection en invoquant la nécessaire médiation de la réflexion pour actualiser la sensation, comme il le fait quelques lignes auparavant lorsqu'il décrit « ce qui arriverait à un aveugle-né à qui l'on donnerait le sens de la vue »[25] : au premier regard, celui-ci n'aurait encore aucune sensation déterminée ; il lui faudrait appliquer à ce qu'il voit toute sa réflexion, décomposer l'ensemble en ses éléments, afin qu'il ressente les différentes figures que les objets ont occasionnées en lui. À l'appui de cette thèse, l'abbé invoque notre expérience esthétique face à un tableau, qui, loin d'être achevée au premier regard, se constitue par l'analyse progressive de l'ensemble, par la considération successive des différentes parties. Le modèle pictural permet à Condillac de mobiliser une situation où la vision n'est pas instantanée et requiert manifestement un apprentissage. Il autorise ainsi à établir une analogie entre l'aveugle qui recouvre la vue et celui qui a l'habitude de voir : ce qu'est un tableau « fort composé » pour des yeux exercés, à savoir un ensemble de sensations indéterminées, l'univers l'est pour des yeux qui s'ouvrent pour la première fois à la lumière. Tandis que depuis Alberti et son *De pictura* de 1435, le tableau est conçu comme une fenêtre ouverte sur le monde, ici c'est le monde qui est comparé à un tableau très complexe. C'est en ce sens qu'il est nécessaire d'apprendre à voir : on ne ressent d'abord que confusément ; il faut que par la réflexion nous débrouillions cette sensation

23. Condillac connaît l'expérience de Cheselden – comme la plupart des auteurs français de l'époque – par le rapport qu'en fait Voltaire dans ses *Éléments de la philosophie de Newton*, éd. W. Barber et R. Walters, Oxford, Voltaire Foundation, 1992, deuxième partie, chapitre VII, p. 319-320.

24. La comparaison organe/instrument, récurrente dans les textes du XVIIIe siècle, s'enracine dans les travaux de Kepler, qui le premier assimile l'œil à un dioptre. Cf. les *Paralipomènes à Vitellion* de 1604.

25. *Ibid*., § 14, p. 153.

qui ne fait pas sens, qui n'est encore pour nous qu'un amas de taches de couleurs, une peinture abstraite.

Afin de déceler des figures dans cette confusion, nous devons remuer les yeux, suivre les variations d'ombre et de lumière, découvrir les lignes, les droites, les courbes. Aussi la sensation n'est-elle pas reçue dans la passivité, mais bel et bien construite, activement élaborée :

> Je regarde devant moi, en haut, en bas, à droite, à gauche : je vois une lumière répandue en tout sens et plusieurs couleurs qui certainement ne sont pas concentrées dans un point ; je n'en veux pas davantage. Je trouve là, indépendamment de tout jugement, sans le secours des autres sens, l'idée de l'étendue avec toutes ses dimensions[26].

Il ne faut cependant pas comprendre par là que le mécanisme oculaire délivre immédiatement de telles idées. Il n'appartient pas aux sens de juger ; l'actualisation des figures à partir d'une sensation indéterminée, en tant qu'elle relève d'une élaboration active, est rapportée à la faculté réflexive[27], elle-même définie comme la « manière d'appliquer de nous-mêmes notre attention tour à tour à divers objets ou aux différentes parties d'un seul »[28]. La réflexion se caractérise ainsi par la *maîtrise* de l'attention : ce qui signifie que nous ne l'appliquons pas mécaniquement à nos sensations pour y percevoir des figures, mais qu'un acte de la volonté est nécessaire à la mise en œuvre d'une telle analyse. Nous comprenons désormais toute la signification de ce que Condillac considère en 1754 comme un « préjugé », à savoir que « l'œil juge naturellement des figures, des grandeurs, des situations et des distances » : la naturalité à laquelle il est fait allusion ici n'est pas celle des jugements malebranchiens qui s'effectuent « en nous, sans nous et malgré nous »[29], en tant qu'ils reposent sur une géométrie que Dieu seul peut connaître, ni du fonctionnement de l'organe qui, comme nous l'avons vu, n'est justement pas instantané, ni même de la faculté réflexive[30]. La naturalité est celle de la mise en œuvre de cette opération. Autrement dit, Condillac se reproche à lui-même d'avoir considéré comme un fait la

---

26. *Ibid*., § 12, p. 152.

27. Cf. *ibid*., § 14, p. 153 : « C'est un trésor qui est renfermé dans les nouvelles sensations qu'il éprouve ; la réflexion peut seule le lui découvrir et lui en donner la vraie jouissance ».

28. *Ibid*., première partie, section seconde, chapitre V, § 48, p. 69.

29. *Recherche de la vérité*, I, VII, § 4.

30. L'entreprise de Condillac dans l'*Essai* consiste justement à établir la génération des opérations de l'esprit à partir des premières sensations. La réflexion, loin d'être comme chez Locke encore une faculté innée, naît de la maîtrise de l'imagination, *via* l'usage des signes, elle-même issue de l'attention, qui consiste en « cette opération par laquelle notre conscience, par rapport à certaines perceptions, augmente si vivement qu'elles paraissent les seules dont nous ayons pris connaissance », première partie, section seconde, chapitre I, § 5, p. 44. Nous comprenons ainsi que la thèse selon laquelle « l'œil juge naturellement des figures » ne constitue en rien une reprise du propos de Descartes qui, dans la *Dioptrique*, cherche à établir que la perception des qualités visuelles est le fait de l'entendement, et non pas du sens de la vue.

mise en œuvre de la réflexion et l'actualisation de la sensation, sans avoir cherché à justifier cette mise en œuvre. Pourquoi la réflexion s'appliquerait-elle à déchiffrer la sensation ? Sa cause efficiente était en réalité supposée innée, et c'est cette innéité que l'abbé critique désormais dans son *Traité des sensations*. Il a cru en 1746 parachever l'entreprise critique de Locke en montrant que les facultés de l'esprit avaient aussi leur genèse et n'étaient pas instantanément à notre disposition ; en 1754 sa réfutation de l'innéisme lui paraît encore incomplète, parce qu'il a omis de rendre compte de la genèse de l'usage même de ces opérations. D'où son insistance tout au long du *Traité* à montrer dans chaque cas *pourquoi* la statue en vient à s'attarder sur telle ou telle sensation.

Cependant, le temps mis par la réflexion pour s'appliquer tour à tour aux différentes parties de la sensation afin de la déterminer parfaitement ne suffit pas à expliquer les résultats obtenus par Cheselden, dans la mesure où Condillac soutient que la réflexion se met naturellement et spontanément en œuvre pour analyser la sensation – de sorte que l'aveugle-né à qui l'on a rendu la vue aurait dû, au bout d'un temps court, identifier les objets placés face à lui. Il n'est donc pas étonnant que l'abbé ne mobilise pas la fonction analytique de la réflexion pour déjouer l'objection fournie par l'expérience du chirurgien anglais et se voit contraint d'invoquer pour ce faire la nécessaire adaptation des différentes parties de l'œil les unes par rapport aux autres. Il y a donc, dans cette description du mécanisme de l'œil, si détaillée qu'elle semble mimer le temps mis par la machine oculaire pour se mettre en branle, la trace de l'innéité de l'usage de la réflexion.

Mais n'y a-t-il pas contradiction dans l'*Essai* entre d'une part, l'argumentaire des § 1 à 13 de la section sixième, qui vise à établir qu'à la sensation ne se mêle aucun jugement, et le § 14 de ce même chapitre, qui précise que seule la réflexion permet d'actualiser la sensation ? Nous pouvons déjà souligner que dans l'économie de l'ouvrage, le jugement est une opération qui dérive de la réflexion et qui est plus élaborée qu'elle. Nous avons vu que réfléchir consistait à fixer volontairement et successivement son attention sur différents objets. Le jugement va au-delà, puisqu'il est le résultat de la comparaison entre ceux-ci ou leurs parties[31]. À strictement parler, il est donc vrai que dans l'*Essai* le jugement n'est pas nécessaire à l'actualisation de la sensation, *a fortiori* si l'on considère que juger est un acte qui s'effectue par et dans les signes institués.

Cependant, Berkeley non plus ne considère pas qu'un jugement, au sens étroit du terme, vient informer les sensations visuelles ; il s'attache même dans son *Essai* de 1710 à montrer le contraire et précise que les sensations visuelles ne font que suggérer les sensations tactiles correspondantes[32]. Pourtant les sensations visuelles n'en restent pas moins selon lui profondément bouleversées par une opération adventice. De même, ce n'est

31. Cf. section seconde, chapitre VIII, § 69, p. 83.

32. Cf. *Essai pour une nouvelle théorie de la vision*, notamment § 24-26.

pas parce que Condillac estime dans l'*Essai* qu'à strictement parler le jugement ne modifie pas la sensation qu'il parvient à isoler un sensible pur. Finalement, la réflexion chez Condillac a le même statut que la suggestion chez Berkeley, à savoir celui d'une opération infra-judicative, qui leur permet ainsi d'éviter les jugements naturels tout en rendant compte du vécu de la sensation visuelle. Chez ces deux auteurs, une instance qui n'est pas de nature sensorielle vient s'appliquer aux sensations visuelles. Comment Condillac peut-il alors soutenir qu'à la sensation ne se mêle aucune opération d'entendement ?

Il subsiste une différence majeure entre Berkeley et Condillac sur le rôle de cette instance autre, que l'on peut nommer « jugement » pour simplifier, différence qui ôte au texte de 1746 toute contradiction interne. Tandis que pour l'évêque de Cloyne, le « jugement » d'origine tactile modifie complètement la sensation visuelle au point de donner à sentir ce qui est par essence inaccessible au sens de la vue – à savoir des figures, des grandeurs et des distances, l'abbé soutient que le « jugement » se contente de révéler ce qui se trouve déjà dans la sensation à l'état latent. En l'analysant, le « jugement » ne modifie pas la sensation, il ne s'y « mêle » pas, mais ne fait que la rendre sensible au sujet sentant, dans toute sa richesse. Condillac dans l'*Essai* reste donc fidèle à sa thèse selon laquelle un jugement ne saurait venir modifier une sensation.

Cette conception de l'apprentissage sensoriel conditionne la première réponse de Condillac au problème de Molyneux : l'aveugle qui a recouvré la vue et l'usage mécanique de ses yeux ne sentira dans un premier temps que des taches de couleurs, mais en appliquant sa réflexion – opération que l'usage du tact lui a déjà permis de développer – à ces sensations encore indéterminées, il y discernera progressivement un cube à côté d'une sphère, dans la mesure où, en vertu de l'institution de nature, les impressions de ces objets sur ses yeux occasionneront dans son âme de telles sensations.

Une telle réponse est-elle cependant compatible avec la doctrine d'ensemble de l'*Essai* ? Le doute est permis. Cette réponse suppose, nous l'avons vu, que la sensation, pour peu qu'elle soit causée occasionnellement par une totalité complexe comme peut l'être un tableau, est d'abord vécue par le sujet percevant comme confuse et indéterminée. Or, l'abbé n'affirme-t-il pas au seuil de son ouvrage et selon une opposition frontale à Descartes que, dans son langage, « avoir des idées claires et distinctes, ce sera, pour parler plus brièvement, avoir des idées ; et avoir des idées obscures et confuses, ce sera n'en point avoir »[33] ? On pourrait répondre à cela que la confusion dont Condillac dénonce l'existence est celle des idées, non des sensations, et que l'apparence de contradiction interne à l'ouvrage provient de la confusion des deux termes. Seulement, dans l'*Essai*, une idée n'est rien de plus qu'une sensation prise comme image, autrement dit envisagée

33. *Essai*, première partie, section I, chap. II, § 13, p. 40.

dans sa dimension représentative[34]. La confusion de la sensation semble donc rejaillir nécessairement sur l'idée correspondante, et ceci avant que la réflexion ne la détermine[35]. La distinction idée/sensation ne permet donc pas de résoudre la contradiction : si la sensation est confuse, alors l'idée l'est aussi. Par contre, la difficulté disparaît si l'on distingue la sensation – ou l'idée – de son objet : à strictement parler, lorsque le sujet percevant est non expérimenté comme l'est l'aveugle qui recouvre la vue, ou tout un chacun devant un ensemble visuel complexe qu'il découvre, ce n'est pas la sensation qui est confuse, mais l'objet *représenté* par la sensation. Condillac précisera dans son *Cours d'étude* que la confusion de l'objet représenté provient du mélange de plusieurs sensations, qui n'en forment dès lors plus qu'une seule :

> Si plusieurs sensations simultanées se réunissent confusément, et paraissent, lorsque la vue les embrasse toutes à la fois, composer une seule sensation dont il ne reste rien, vous voyez qu'elles se décomposent lorsque l'œil les observe l'une après l'autre, et qu'alors elles s'offrent à nous successivement d'une manière distincte[36].

Nous remarquerons dans ces lignes que la confusion ne vient pas qualifier les sensations, mais la manière dont elles apparaissent à la vue, en raison d'une perception « synthétique ». La sensation ou l'idée consiste alors en une image claire et distincte d'une totalité indistincte. D'ailleurs dans les *Monades*, ouvrage qui paraît dans l'anonymat en 1748, l'abbé refuse la reconduction leibnizienne de la confusion perceptive aux déterminations mécaniques qui l'ont engendrée selon le principe de continuité, en arguant que ce serait là annihiler ce qui fait le propre de la perception en question. Il prend l'exemple d'une « perception confuse, dont la nature est d'être et demeurer confuse : autrement, si la confusion cessait [...], ce ne serait plus elle... »[37]. L'idée d'une confusion peut donc être parfaitement claire et distincte, au point que la réduction de la confusion ferait à l'inverse de cette idée une idée confuse, parce qu'inapte à distinguer parmi d'autres son objet. La confusion dans l'*Essai* ne provient donc pas seulement de l'expression des jugements[38], elle s'ancre également dans l'indistinction d'une totalité sentie non analysée. Le traitement du problème de Molyneux contraint ainsi

34. Cf. *Essai*, première partie, section troisième, § 16, p. 113 : Condillac appelle « *sensation*, cette même impression en tant qu'elle vient par les sens, (...) *idée*, la connaissance qu'on en prend comme image ».

35. Il faut donc distinguer deux fonctions de la réflexion qui ne sont pas nécessairement simultanées : la première consiste à conférer à la sensation sa dimension représentative pour en faire une idée ; la seconde à l'analyser pour la rendre distincte. Nous disons que ces deux fonctions ne sont pas simultanées parce qu'une sensation peut être considérée comme l'image d'un objet sans que celui-ci soit distinct pour autant.

36. *Cours d'étude* II, Grammaire, première partie, chap. III, O.P. I, p. 435.

37. *Monades*, liv. IV, chap. VI, § 7, O.P. V, p. 384.

38. Comme l'affirme J.-Cl. Pariente dans l'article susmentionné.

Condillac à nuancer implicitement sa thèse initiale de l'inexistence de sensations confuses, sans pour autant la contredire.

Comment, dans le *Traité des sensations*, Condillac bouleverse-t-il totalement cette première conception de l'apprentissage sensoriel ?

« Apprendre à regarder »

Dans ce second ouvrage, l'abbé considère que nous n'apprenons pas à voir, mais que nous apprenons à regarder[39]. Le précédent modèle de l'apprentissage sensoriel est totalement récusé : nous lisons désormais que seul le sens du toucher permet à la vue de délivrer les idées de figure, grandeur, situation et distance et que, par conséquent, l'aveugle de Molyneux ne sera pas capable d'identifier les objets qu'on lui présente[40]. La réponse définitive de Condillac au problème de Molyneux sera donc résolument négative.

Qu'il n'y ait pas d'apprentissage du voir signifie que nous sentons instantanément tout ce que nos sensations représentent, sans qu'il soit nécessaire d'y appliquer la moindre opération de l'esprit. Une sphère et un cube se trouvent-ils en face de nous ? Nous voyons dans l'instant ce que ces objets impriment au fond de notre rétine, à savoir non pas précisément une sphère et un cube, mais un cercle et un carré, puisque nous savons que l'image rétinienne ne peut transmettre la tridimensionnalité de l'espace[41]. Sur ce point le revirement par rapport à l'*Essai* est entier, puisque l'abbé fait à présent siennes les conséquences des découvertes képlériennes. Mais comment justifie-t-il ce changement doctrinal ?

Si Condillac peut à présent affirmer que la sensation advient de manière instantanée, c'est, fort paradoxalement, parce qu'il recourt de nouveau à une idée d'origine cartésienne, à savoir celle de la transmission jusqu'au cerveau de la peinture rétinienne[42] :

> L'œil est de tous les sens celui dont nous connaissons le mieux le mécanisme. Plusieurs expériences nous ont appris à suivre les rayons de lumière jusque sur la rétine ; et nous savons qu'ils y font des impressions distinctes. À la vérité, nous ignorons comment ces impressions se transmettent par le nerf optique jusqu'à l'âme. Mais il paraît hors de doute qu'elles y arrivent sans confusion : car l'auteur de la nature aurait-il pris la précaution de les démêler avec tant de soin sur la rétine, pour permettre qu'elles se confondissent à quelques lignes au-delà ?[43]

39. Cf. pour tout ce qui va suivre, le texte fondamental de la troisième partie, chapitre 3, p. 170-171, intitulé « La statue n'a pas besoin d'apprendre à voir ; mais elle a besoin d'apprendre à regarder ».

40. *Ibid*., p. 174.

41. *Ibid*.

42. Cf. *Dioptrique*, discours cinquième, p. 128-129.

43 *Traité*, première partie, chapitre 11, p. 76.

L'abbé dans ce texte prend acte de la précision de l'image rétinienne telle qu'elle est décrite par Descartes notamment[44], et recourt à l'argument classique selon lequel Dieu ne fait rien d'inutile, pour dire qu'il serait invraisemblable que cette image ne s'imprime pas une seconde fois dans le cerveau, siège de la sensibilité. Ce qui signifie que, à l'inverse de l'*Essai*, la sensation visuelle brute est totalement identifiée à la peinture rétinienne, au point que Condillac considère désormais que ce que nous voyons au premier regard est un ensemble de figures planes, renversées et en double exemplaire[45]. Il est ainsi remarquable que l'abbé, dans l'*Essai* comme dans le *Traité*, mobilise implicitement des thèses cartésiennes – l'institution de nature, puis le transport de l'image rétinienne jusqu'au cerveau – pour asseoir des thèses parfaitement contradictoires. Condillac utilise les ambiguïtés du texte cartésien, de sorte qu'il fait émerger à partir d'un même texte, la *Dioptrique* de 1637, des thèses incompatibles entre elles tout comme avec celles de Descartes.

Dans cette perspective, sentir ne relève pas d'un apprentissage mais résulte d'un mécanisme instantané : sitôt que l'organe est à même d'accomplir sa fonction, l'impression laissée par l'objet à son contact est vécue par l'âme sur le mode de la sensation. Condillac considère à présent comme impossible de sentir d'abord des objets confusément, et d'éclaircir peu à peu ces objets informes à l'aide de la réflexion.

Tandis que dans ce premier texte, l'abbé pouvait recourir à l'analogie picturale pour convaincre de l'intervention de la réflexion dans le phénomène visuel, il lui faut maintenant démontrer au contraire que sentir est un processus instantané, et par conséquent que la sensation, au premier coup d'œil sur le monde, est parfaitement superposable à l'image rétinienne. Autrement dit, il ne s'agit plus de dire que l'univers, pour qui le découvre, ressemble à un tableau complexe peu aisé à déchiffrer, mais bien plutôt qu'il se présente d'emblée sous la forme d'une peinture instantanément visible, en vertu des lois projectives mises au jour par l'optique. L'abbé faisait appel dans l'*Essai* à l'expérience esthétique, il se plaçait ainsi du côté du spectateur ; c'est sur les règles de composition et d'élaboration de la perspective qu'il s'appuie désormais. Le point de vue adopté est celui du peintre qui connaît sa technique et qui porte sur ses œuvres un regard averti. Et pour rendre compte de notre incapacité à voir cette peinture instantanée que constitue la sensation visuelle à l'état de nature, Condillac invoque l'inévitable oubli de nos premiers regards sur le monde, lorsque nous ne disposions pas de la mémoire réfléchie :

---

44. Cf. *Dioptrique*, discours cinquième, p. 115-121.

45. Cf. *Traité*, troisième partie, chapitre 3, p. 176. Condillac radicalise ainsi l'identification peinture rétinienne/sensation visuelle brute à laquelle procèdent Locke et Berkeley, dans la mesure où ceux-ci se contentaient d'invoquer la bidimensionnalité de la première pour conclure à celle de la seconde, sans aller jusqu'à soutenir qu'au premier regard nous voyons le monde la tête en bas.

> Nous ne saurions nous rappeler l'ignorance dans laquelle nous sommes nés : c'est un état qui ne laisse point de traces après lui. Nous ne nous souvenons d'avoir ignoré, que ce que nous nous souvenons d'avoir appris ; et pour remarquer ce que nous apprenons, il faut déjà savoir quelque chose : il faut s'être senti avec quelque idée, pour observer qu'on se sent avec des idées qu'on n'avait pas. Cette mémoire réfléchie, qui nous rend aujourd'hui si sensible le passage d'une connaissance à une autre, ne saurait donc remonter jusqu'aux premières : elle les suppose au contraire, et c'est là l'origine de ce penchant que nous avons à les croire nées avec nous[46].

Dire que nous n'apprenons pas à voir ne signifie donc pas que nos sensations visuelles ont toujours été telles que nous les vivons actuellement, mais simplement que nous jouissons instantanément de tout ce qui fait impression sur nos organes sensibles.

Mais comment comprendre alors que Condillac donne, dans son *Traité*, une réponse négative à la question de Molyneux ? Si la sensation advient à l'âme dans toute sa perfection possible dès l'instant où l'objet fait impression sur l'organe des sens, comment l'aveugle à qui l'on rend la vue ne percevra-t-il pas devant lui, au moment même où il ouvrira les yeux, un carré à côté d'un cercle ? Comment ne reconnaîtrait-il pas alors le cube et la sphère qu'il savait identifier tactilement ? Nous remarquons ici l'apparence d'une contradiction, au sein du *Traité des sensations*, entre l'instantanéité de la sensation d'une part et la réponse négative de Condillac au problème de Molyneux d'autre part. Si l'abbé répond par l'affirmative au fameux problème dans son *Essai*, alors qu'il soutient qu'il faut du temps pour que la réflexion débrouille les sensations visuelles, comment peut-il y répondre par la négative dans son *Traité*, tout en insistant désormais sur le caractère instantané du vécu de la sensation à son plus haut degré de perfection ?

Ce revirement doctrinal et la réponse négative apportée au problème de Molyneux trouvent leur justification dans la thèse fondamentale du *Traité des sensations* selon laquelle « *nous n'avons pas toutes les idées que nos sensations renferment ; nous n'avons que celles que nous y savons y remarquer* »[47]. Ce n'est pas parce que nous jouissons d'une sensation visuelle de cercle et de carré que nous avons les idées de cercle et de carré ; il est nécessaire, pour passer du simple affect à la connaissance de ce qu'il enferme, d'apprendre à regarder. Autrement dit, la sensation, que l'on peut définir comme l'impression que fait l'objet sur l'organe du sens, est essentiellement distincte de l'idée, qui est une conception de l'esprit, bien qu'elle ne consiste *in fine* en rien d'autre qu'en l'image de cette impression. Dans l'*Essai* au contraire, nous l'avons vu, Condillac n'établissait pas de différence de nature entre la sensation et l'idée ; la première se définissait comme l'effet dans l'âme de mouvements corporels, et la seconde comme ce même effet considéré comme reflet.

---

46. *Traité*, Dessein de cet ouvrage, p. 10.

47. *Traité*, première partie, chapitre 11, p. 82, en italique dans le texte.

Ainsi, la distinction nouvelle formulée dans le *Traité* rend compte désormais de la thèse selon laquelle il est possible de ressentir sans connaître ce que l'on ressent. Elle induit l'affirmation selon laquelle, pour acquérir des idées par le sens de la vue, il est nécessaire d'apprendre à regarder. Mais comment se met en œuvre ce nouveau modèle de l'apprentissage sensoriel, qui consiste non plus à débrouiller dans la sensation des objets confus, mais à extraire des idées à partir de sensations dont les objets sont déjà parfaitement déterminés ?

Condillac emploie d'abord un chapitre entier du *Traité des sensations* à montrer que ce n'est pas le sens de la vue qui apprend de lui-même à regarder[48]. L'œil n'est pas autodidacte ; jamais il ne pourra délivrer les idées de figures, de grandeurs, de situations et de distances, ni lui ni les opérations de l'esprit qu'il engendrera pourtant de lui-même. L'abbé établit ici la démonstration d'une thèse fort paradoxale, qui « paraîtra extraordinaire à bien des lecteurs »[49], et qui surprendra au premier chef ceux de l'*Essai*. N'écrivait-il pas en 1746 que « ceux qui voudront ouvrir les yeux (…) conviendront qu'ils aperçoivent de la lumière, des couleurs, de l'étendue, des grandeurs »[50] ?

Le premier argument par lequel Condillac entend démontrer que le sens de la vue ne délivre pas de telles idées est assez surprenant : au lieu d'invoquer, à la manière de ses prédécesseurs, le caractère bidimensionnel de l'image rétinienne, il recourt à la thèse désormais acceptée de tous, selon laquelle « nos sensations ne sont pas les qualités mêmes des objets », mais uniquement « des modifications de notre âme »[51]. Il déduit assez curieusement l'absence de spatialité intrinsèque des sensations visuelles de la thèse à l'origine cartésienne de la non ressemblance de nos sensations avec les propriétés des corps, comme si la subjectivité de celles-là induisait nécessairement leur incapacité à représenter l'extériorité, ce qui n'est pas évident[52]. À partir de là, l'abbé se croit « autorisé à dire que notre statue ne voit que de la lumière et des couleurs, et qu'elle ne peut pas juger qu'il y a quelque chose hors d'elle »[53], dépassant ainsi la position lockéenne, selon laquelle les idées d'espace, d'étendue et de figure procèdent aussi bien de la vue que du toucher[54], pour rejoindre celle de Berkeley, qui était le seul, avec Descartes, à n'admettre jusqu'à présent pour objets propres à la vue que les seules couleurs et lumière[55].

---

48. Cf. le chapitre 11 de la première partie, p. 73-85.

49. *Ibid*., p. 73.

50. *Essai*, première partie, section sixième, § 13, p. 153.

51. *Traité*, première partie, chapitre 11, p. 74.

52. D'ailleurs, Condillac dans l'*Essai* faisait déjà sienne la thèse de la non ressemblance (nous l'avons vu), tout en estimant que les sensations visuelles, pour peu que nous y appliquions activement notre attention, délivraient d'elles-mêmes toutes les idées de l'étendue.

53. *Ibid*., p. 76.

54. Cf. *Essai concernant l'entendement humain*, II, V, p. 83.

55. Les positions de Descartes et de Berkeley n'en sont pas moins fort différentes, puisque l'auteur de la *Dioptrique* considère que les autres qualités perceptibles par la vue

Mais à soutenir une pareille thèse, Condillac s'expose à l'objection désormais classique[56] selon laquelle, une couleur étant toujours en même temps une étendue colorée, l'œil doit finir par discerner des figures, même s'il ne les perçoit pas d'emblée. Il refuse pourtant cette conséquence, en reconnaissant d'abord que sa statue bornée au sens de la vue « se sent comme une étendue colorée », mais en précisant aussitôt que « cette étendue n'est pour elle ni une surface, ni aucune grandeur déterminée »[57]. Encore une fois, ce n'est pas parce que nous jouissons de certaines sensations, que nous avons les idées correspondantes. L'abbé donne aussitôt ses raisons. D'abord, la vue ne peut d'elle-même délivrer l'idée de surface : celle-ci doit être abstraite de l'idée de solide, qui est elle-même inaccessible aux sensations visuelles, simples modifications de l'âme[58]. Ensuite, la vue ne peut non plus transmettre l'idée de grandeur déterminée, et donc, semble-t-il, de figure, comme le montre le fait que la statue ne perçoit pas des couleurs *dans* un espace, tout ce qu'elle voit n'étant qu'un plan diversement coloré. Ce plan lui-même n'est pas circonscrit, puisqu'il constitue la totalité du champ perceptif. La limite suppose un au-delà d'elle-même, et, par définition, ce qui déborde le champ visuel n'est pas perçu. Par contre, l'intérieur de celui-ci peut être formé de limites, dès lors qu'une pluralité de couleurs s'y inscrit. Condillac est donc finalement contraint d'admettre que les sensations visuelles renferment bien des idées de figures[59]. Pourquoi dans ce cas maintient-il que la vue ne saurait elle-même s'éduquer ?

Un passage du chapitre 11 de la première partie nous éclaire sur ce point :

> Nos connaissances se bornent uniquement aux idées que nous avons appris à remarquer : nos besoins sont la seule cause qui détermine notre attention aux unes plutôt qu'aux autres ; et celles qui demandent un plus grand nombre de jugements, sont aussi celles que nous acquérons les dernières. Or je n'imagine pas quelle sorte de besoin pourrait engager notre statue à former tous les jugements nécessaires, pour avoir l'idée de la figure la plus simple[60]

---

sont davantage conçues que senties, alors que l'évêque de Cloyne en fait des qualités proprement tactiles.

56. Cf. notamment Condillac, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, première partie, section sixième, § 12, p. 152, et Diderot, *Lettre sur les aveugles*, Paris, Ellipses, 1999, p. 43.

57. *Op. cit.*, p. 81.

58. L'*Essai* insistait déjà sur ce point, sans que cela remette en cause la thèse de l'apprentissage du voir, puisque la tridimensionnalité constituait alors un objet propre de la vue : « On ne peut avoir l'usage des sens qu'on n'ait aussitôt l'idée de l'étendue avec toutes ses dimensions. Celle du solide est donc une des premières qu'ils transmettent. Or, prenez un solide et considérez-en une extrémité sans penser à sa profondeur ; vous aurez l'idée d'une surface, ou d'une étendue en longueur et largeur sans profondeur. » (première partie, section troisième, § 12, p. 110).

59. *Traité*, p. 82.

60. *Ibid*., p. 83.

C'est ainsi le besoin qui constitue le moteur de l'acquisition des idées ; sur ce point, Condillac reste fidèle à l'*Essai*[61]. La question est donc : avons-nous besoin d'acquérir les idées des différentes figures ? Et c'est la réponse à cette question qui est différente selon les deux textes. Dans l'*Essai*, l'attention se porte d'elle-même sur les contours des couleurs pour y découvrir des figures – en cela l'aptitude à juger des figures, des grandeurs, des situations et des distances est bien innée ; dans le *Traité*, Condillac refuse de faire de telles idées l'objet d'un besoin ou d'un intérêt naturel. L'attention de la statue va se concentrer tout entière sur les couleurs, sensations dont elle jouit particulièrement et qui font par là même « de l'ombre » aux figures. On pourrait cependant estimer que l'abbé affirme un peu vite la primauté de la couleur sur le dessin[62] : pourquoi la statue ne prendrait-elle pas plus de plaisir à discerner des figures qu'à voir des couleurs ? Diderot aurait pu lui objecter sa définition de la beauté comme perception de rapports.

Conscient peut-être de la fragilité de l'argument, Condillac avance une nouvelle raison : la connaissance de la couleur est instantanée, celle de la figure ne l'est pas et repose sur l'analyse préalable des contours. L'œil doit d'abord décomposer la figure en ses différentes parties, avant d'en effectuer la synthèse. L'abbé dans l'*Essai* semblait ne pas dire autre chose. Il y a pourtant une différence fondamentale entre les deux textes sur ce point : Condillac conçoit à présent ce double mouvement analytique et synthétique comme relevant non pas de la réflexion, mais du jugement : « Il lui [à la statue] faut un jugement pour chacune [des parties de la figure] en particulier, et un autre jugement pour les réunir »[63]. Autrement dit, même à supposer que l'on ressente de l'intérêt pour les figures, appliquer sciemment son attention de part et d'autre de l'impression visuelle ne suffit pas pour obtenir l'idée d'une figure déterminée ; seul le jugement est à même de montrer, dans une sensation dont les objets sont déjà parfaitement clairs et distincts, que les limites de telle et telle couleurs forment une certaine surface, parce qu'il est l'opération qui compare et affirme l'existence de rapports[64]. Pour acquérir par exemple l'idée de figure triangulaire, « il faut se dire, voilà un côté, en voilà un second, en voilà un troisième ; voilà l'intervalle qu'ils terminent, et de tout cela résulte ce triangle »[65]. Or, rien ne motive la mise en œuvre de ce double mouvement analytique et synthétique : le sens de la vue par conséquent ne jugera pas naturellement

61. Cf. première partie, section seconde, chapitre II, § 5, p. 43.

62. Cf. *Traité*, p. 82 : « Or la lumière et les couleurs étant le côté le plus sensible, par où la statue se connaît, par où elle jouit d'elle-même, elle sera plus portée à considérer ses modifications, comme éclairées et colorées, que comme figurées ».

63. *Ibid*., p. 83.

64. Cf. deuxième partie, chapitre 8, p. 125 : « Un jugement n'est donc que la perception d'un rapport entre deux idées, que l'on compare ».

65. *Ibid*.

des figures et des grandeurs ; paradoxalement c'est par le toucher que nous apprenons à regarder.

D'abord, c'est en portant la main devant nos yeux que nous cessons de considérer les couleurs comme de simples modifications de notre âme, puisque ce geste nous fait sentir notre être comme subsistant sans elles[66]. Nous voyons alors les couleurs au bout de nos yeux, et étendues sur la surface de l'organe. Nous acquérons ensuite l'idée de distance en éloignant notre main de nos yeux, car nous jugeons alors que la surface colorée se situe au-delà de notre main. Les couleurs ne sont plus senties au bout de nos yeux, mais en dehors de nous. Pour qu'elles soient vécues comme des qualités objectives des objets, il faut encore que la main rencontre un corps et fixe sur lui la couleur que voit l'œil. Alors la statue voit les couleurs s'éloigner de ses yeux et se porter sur les objets qu'elle touche. C'est ainsi la main qui apprend aux yeux à peindre des surfaces tactiles ; comme un pinceau, elle laisse des couleurs en se remuant sur la toile :

> Elle [la statue] accoutume peu à peu ses yeux à se fixer sur les objets qu'elle touche ; ils se font une habitude de certains mouvements ; et bientôt ils percent comme à travers un nuage, pour voir dans l'éloignement les objets que la main saisit, et sur lesquels elle semble répandre la lumière et les couleurs[67].

C'est ainsi à présent le toucher qui confère à la sensation visuelle sa dimension représentative, par le biais d'un usage concomitant des deux sens qui consiste dans la répétition de manipulations tactiles précises, attentivement observées par l'organe de la vue. Un tel apprentissage du « regarder » a pour finalité non pas la détermination d'une sensation primitivement vécue sur le mode de la confusion, mais la production d'idées, dont Condillac décrit, pour la première fois, la genèse. Sa seconde réponse à Molyneux ne peut donc être que négative, dans la mesure où la sensation visuelle est impuissante à délivrer la moindre idée de spatialité. Condillac semble en cela se réapproprier les thèses berkeleyennes.

Conclusion

En dépit des apparences, la conception de l'apprentissage sensoriel telle qu'elle se déploie dans le *Traité des sensations* est bien originale. Elle se distingue déjà de celle que l'on peut trouver chez Locke, qui dans son *Essai* considère que nous avons nécessairement les idées que nos sensations renferment. Selon lui, nous apprenons simplement à voir, grâce aux jugements inaperçus qui confèrent aux sensations visuelles la tridimensionnalité. Pour Condillac à l'inverse, sentir est un phénomène instantané, mais connaître ce que ces apparences contiennent suppose l'intervention de l'esprit. En somme, de même qu'un jeune enfant ne voit rien devant une peinture figurative, jusqu'à ce qu'on lui dise « voilà une

66. *Ibid*., troisième partie, chapitre 3, p. 168.

67. *Ibid*., p. 173.

pomme, voilà un citron », de même toute sensation, quoique parfaitement claire et distincte, reste aveugle tant que le jugement ne vient pas décrire, pointer ses éléments. Condillac parvient ainsi à tenir ensemble la dimension mécanique de l'origine de la sensation – et donc la passivité de l'esprit à son égard – et la dimension intentionnelle – et donc active – du processus cognitif.

Une telle conception se distingue ensuite de celle de Berkeley, qui refuse de faire des différentes figures, grandeurs et situations des objets propres de la vue : l'évêque de Cloyne souligne à plusieurs reprises que le rôle du toucher est d'informer les sensations visuelles *de ses sensibles propres*. Condillac, au contraire, parvient à montrer que le sens de la vue serait à même de délivrer de telles idées, si l'intérêt pour les sensations correspondantes ne faisait pas défaut. Les jugements d'origine tactile suscitent un tel intérêt et provoquent ainsi un jugement *issu des sensations visuelles* qui en retour vient les modifier. Il échappe ainsi au paradoxe d'une vision qui échapperait totalement à la représentation : il n'y a de sensation visuelle que figurative.

Il apparaît enfin que la conception de l'apprentissage sensoriel qui se déploie dans le *Traité des sensations* accomplit une refonte complète de celle de l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, dont l'essentiel réside dans le refus d'une confusion de l'objet de la sensation et dans l'affirmation d'une différence de nature entre la sensation et l'idée[68]. Si, comme le soutiennent de bon droit Jacques Derrida et André Charrak[69], le *Traité des sensations* se situe dans la continuité de l'*Essai* quant au rôle des signes institués dans l'élaboration de la réflexion, et à l'enracinement des opérations de l'esprit dans la sensation, le passage qui s'opère entre « apprendre à voir » et « apprendre à regarder » constitue sans doute l'unique « changement important » – pour reprendre les termes de Biran – entre l'*Essai* et le *Traité*. Car l'évolution qui concerne la source de la représentativité de la sensation[70], relevée par Jean-Claude Pariente, s'ancre précisément dans la transformation, que nous avons tenté de mettre en évidence, de la nature de la sensation : si celle-ci est instantanément vécue

68. Une telle distinction ne constitue pas pour autant un retour aux doctrines « rationalistes » de Descartes et de Malebranche, dans la mesure où l'idée ne cesse pas de s'enraciner dans la sensation.

69. J. Derrida dans *L'Archéologie du frivole* et A. Charrak dans *Empirisme et Métaphysique* insistent tous deux sur le fait que le *Traité des sensations* ne renie pas la nécessité des signes dans la genèse de la faculté réflexive, en soulignant que les connaissances que la statue acquière ne sont pas d'ordre théorique (connaissances qui supposent toujours, selon Condillac, la maîtrise des signes institués) mais d'ordre pratique. Ils s'accordent également pour ne pas considérer le concept de « sensation transformée » comme absolument original en 1754, le premier en soutenant que dès l'*Essai* la réflexion peut être considérée comme telle, le second en montrant que le principe de toutes les connaissances ne change pas d'un texte à l'autre et demeure celui de la liaison des idées, effectuée par l'attention.

70. Cette évolution se traduit par le passage d'une représentativité conférée par la réflexion à une représentativité conférée par le toucher.

sur le mode de la distinction, et si malgré cela un aveugle-né à qui l'on a abattu les cataractes ne parvient pas à voir ce qui lui fait face, c'est que lui fait défaut l'usage concomitant de la vue et du toucher. Les résultats obtenus par Cheselden prouvent que la réflexion seule n'est pas à même de conférer à la sensation sa dimension représentative. Le traitement du problème de Molyneux forme ainsi le point de rupture entre les deux œuvres de Condillac, qui déploient des conceptions radicalement différentes et incompatibles entre elles de l'apprentissage sensoriel. Seulement, cette rupture porte sur la nature de la sensation, non sur la finalité de l'entreprise condillacienne : c'est elle qui fonde dans le *Traité des sensations* l'aboutissement de la critique de l'innéisme initiée dans l'*Essai*, de sorte que les deux textes demeurent éminemment solidaires.